

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DICOM 1014** Conventions de partenariat DICOM pour l'opération « Paris Plages » 2014.

**MM. Bruno JULLIARD et Christophe NAJDOVSKI,**  
**rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Paris Plages » 2014 avec les partenaires suivants : la Française Des Jeux et la Fondation d'entreprise FDJ, Disney et la Fédération française de rugby.

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération « Paris Plages » 2014 avec les partenaires suivants : la Française Des Jeux et la Fondation d'entreprise FDJ, Disney et la Fédération française de rugby

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Paris Plages » 2014 avec les partenaires suivants : la Française Des Jeux et la Fondation d'entreprise FDJ, Disney et la Fédération française de rugby

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.